



Accueil | Genève | Actu genevoise | Affaire de Mancy à Genève – Autiste intoxiquée au Foyer de Mancy: «Il s'agit d'un acte délit

Abo [Affaire de Mancy à Genève](#)

Autiste intoxiquée au Foyer de Mancy: «Il s'agit d'un acte délibéré»

Les trois prévenus, à savoir une éducatrice, l'éducateur et une infirmière, ont été entendus en présence de l'avocat de la plaignante.



Fedele Mendicino

Publié: 01.03.2022, 17h07



Pour l'avocat de la plaignante, le constat est clair, l'intoxication de l'adolescente autiste n'est pas un accident.

Le Ministère public continue ses investigations au sujet de l'adolescente autiste intoxiquée au Temesta le soir du 28 mars 2021 à Mancy. Selon nos renseignements, une éducatrice, un éducateur et une infirmière poursuivis notamment pour mise en danger de la vie d'autrui ont été entendus ce lundi par le Parquet en présence de l'avocat de la plaignante, M^e Stéphane Grodecki. Pour ce dernier, le constat est clair, il ne s'agit pas d'un accident: «L'enquête permet aujourd'hui de déterminer qu'il s'agit d'un acte délibéré. Il appartient désormais à l'instruction d'établir les responsabilités de chacun.»

Tous les protagonistes de cette audience de confrontation s'accordent à dire que l'adolescente n'avait pas la motricité suffisamment fine pour ouvrir un blister (coque de médicament). L'hypothèse selon laquelle elle aurait avalé elle-même le Temesta n'est donc pas privilégiée: «De plus, elle n'a pas d'attrance pour les médicaments», précise l'éducatrice, qui fait des remplacements au foyer depuis 2018. «J'exclus l'accident, poursuit l'éducateur. Je ne sais pas si c'est une personne ou plusieurs qui ont fait ça.»

Un bouclier pour se défendre

Les versions sur le déroulement de la soirée du 28 mars 2021 (brossage de dents, coucher, réveils de la patiente) divergent. Tous les prévenus contestent les accusations. Les deux éducateurs évoquent même nommément l'intervention d'un autre collègue qui se serait chargé, lui, d'aller remettre la plaignante au lit. Tous confirment que la patiente pouvait se montrer violente envers elle-même, les pensionnaires ou le personnel. «Au début, on utilisait un bouclier pour se défendre», relève l'éducatrice. Ce jour-là, l'adolescente était tendue et agressive durant la journée. Lors de la promenade au parc, elle se jetait par terre. C'est dans ce contexte de crise que l'éducateur lui aurait donné, en dernier recours, du Zyprexa, «comme le prescrivaient les médecins».

Le soir, l'adolescente a pourtant eu de la peine à s'endormir et s'est levée plusieurs fois. Quelqu'un a-t-il alors choisi de l'apaiser avec une dose de cheval? Qui? «Je n'en ai pas donné, affirme l'infirmière mise en cause. Je ne sais pas si des collègues l'ont fait.» Quoi qu'il en soit, le lendemain, la patiente a été conduite à l'hôpital. C'est là

que les médecins ont décelé la quantité anormale de médicaments absorbés. M^e Lisa Locca tient à souligner que sa cliente infirmière est «très professionnelle, avec de l'expérience dans la prise en charge d'enfants autistes. Elle n'était pas de service la nuit des faits, elle est innocente.»

Autre élément particulièrement troublant, des traces d'un neuroleptique et d'un antiépileptique (de l'Entumine et du Keppra) ont été retrouvées dans les cheveux de la jeune fille. Le Ministère public se demande pourquoi cette patiente s'est vu administrer, sur une longue durée, entre février et mai 2021, ces médicaments qui ne lui étaient pas prescrits. Les prévenus n'en savent rien.

À en croire leur récit, la gestion de la pharmacie semblait peu rigoureuse en mars 2021: «Nous trouvions que ce n'était pas suffisant car elle était dans un placard standard et que ce n'était pas réfrigéré, relève l'infirmière. Ce lieu n'était pas assez sécurisé.»

Disparition des médecins

Sur les conditions de travail, l'infirmière déplore des lacunes dans le soutien médical, pourtant très utile pour faire le lien avec les familles mais aussi pour traiter les plaies liées aux automutilations des patients. «Lorsque j'ai commencé, il y avait un médecin à 30%, et, en mai-juin 2020, on a appris qu'il n'y avait plus de médecin psychiatre mais seulement un psychologue.»

Arrivée à Mancy en 2019, elle se souvient de la bonne ambiance des débuts, de l'écoute et du soutien jusqu'en février 2020. Elle décrit des éducateurs et des infirmiers engagés. Puis «il y a eu un effondrement avec l'annonce de la pandémie. La situation s'est dégradée car c'était le désert. On n'avait plus de médecin qui venait sur place.» Même la direction se trouvait en télétravail, dit-elle: «Il y a eu une période de flottement.»

L'infirmière décrit, dès la fin 2020, de nombreux arrêts maladie en lien notamment avec le Covid: «Je sentais également un sentiment d'insécurité grandissant. [...] Il y a eu un roulement avec des remplacements très importants. Des personnes qui venaient ponctuellement, qui n'étaient pas formées à la prise en charge de jeunes avec des troubles sévères très importants et au fonctionnement du foyer. Nous de-

vions les former sur le tas.» Des éléments que des membres du personnel auraient fait remonter à la direction.

Et cette femme de poursuivre: «Nous avons demandé aussi à ce que les personnes qui venaient travailler au foyer aient une formation médicale pour pouvoir prendre en charge les jeunes, ce qui n'était forcément le cas.» En février 2021, elle affirme avoir dit à la direction qu'il fallait mettre en place une formation pour les divers intervenants sur la manière de donner les médicaments. On lui aurait répondu que c'était impossible.

Avocats respectivement de l'éducateur et de l'éducatrice prévenus, M^{es} Imad Fattal et Romanos Skandamis ne veulent pas s'exprimer. Quant à M^e Stéphane Grodecki, il ne tient pas à faire d'autres commentaires: «Je ne veux pas que l'instruction se fasse par voie de presse.»

Fedele Mendicino est journaliste à la rubrique genevoise depuis 19 ans. Il couvre en particulier les faits divers et l'actualité judiciaire. [Plus d'infos](#)

 @MendicinoF

Publié: 01.03.2022, 17h07

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

23 commentaires